

Destruction des nids de frelons asiatiques en Pays Beaume-Drobie

La Communauté de Communes prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec la GDSA de l'Ardèche



VS



Ne jamais détruire un nid soi-même !

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre commune, **ne jamais le détruire vous-même** (même s'il est de petite taille) et gardez une distance de 10m autour du nid.
2. Merci de déclarer le nid **uniquement sur le site « lefrelon.com »** :
En cas de besoin, **téléphonez au : 07 85 93 06 37**
3. Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise et **prise en charge par la Communauté de Communes.**

